



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

stationnement

Question écrite n° 103048

Texte de la question

M. Étienne Mourrut attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur la nécessité d'élargir le système d'attribution des cartes de stationnement prioritaire pour les personnes souffrant de handicap aux EPHAD. La délivrance des cartes par les maisons départementales des personnes handicapées est individuelle. Pourtant certaines EPHAD sont susceptibles de mettre à la disposition de leurs pensionnaires un véhicule pour leur déplacement. Aussi, il lui demande s'il serait possible de mettre à l'étude l'attribution d'une carte de stationnement prioritaire à destination des EPHAD.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103048

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale (secrétariat d'État)

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 mars 2011, page 2666

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)